



INF

Agence internationale de l'énergie atomique
CIRCULAIRE D'INFORMATION

INFCIRC/270

Juin 1979

Distr. GENERALE

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE DE SURETE DES CENTRALES
NUCLEAIRES DANS LE CADRE DE L'AGENCE INTERNATIONALE
DE L'ENERGIE ATOMIQUE

1. Le Directeur général a reçu de trois Etats Membres les communications suivantes concernant la coopération internationale en matière de sûreté des centrales nucléaires dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique :
 - i) Une lettre, datée du 17 mai 1979, du Ministre fédéral de la recherche-développement de la République fédérale d'Allemagne et des explications sur la proposition faite par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne;
 - ii) Une lettre, datée du 21 mai 1979, du Représentant permanent du Brésil auprès de l'Agence;
 - iii) Une lettre, datée du 31 mai 1979, du Ministre des Affaires étrangères de Suède.
2. Le texte de ces trois communications est reproduit ci-après pour l'information de tous les Membres de l'Agence.

- i) Lettre du Ministre fédéral de la recherche-développement de la République fédérale d'Allemagne

"Bonn, le 17 mai 1979

"Monsieur le Directeur général,

"Comme suite à la conversation que nous avons eue au cours de votre récente visite à Bonn, je voudrais soulever la question de la coopération internationale en matière de sûreté des centrales nucléaires.

"La sûreté de ces installations intéresse à la fois la population et les gouvernements de nombreux pays. Elle retient de plus en plus, et à juste titre, l'attention du public. De l'avis du Gouvernement fédéral, il est donc urgent d'examiner en détail les problèmes qu'elle soulève, notamment dans le cadre de la coopération internationale.

"L'Agence internationale de l'énergie atomique a des responsabilités mondiales en ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Je sais aussi que l'Agence a déjà pris des mesures importantes en vue d'une coordination internationale en matière de sûreté des centrales nucléaires.

"Je voudrais proposer que l'Agence, sous votre direction, accorde la priorité à cette question. Vous pouvez compter sur l'appui du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. J'espère que vos efforts produiront des résultats qui aideront les gouvernements et le grand public à mieux appréhender la question de la sûreté des centrales nucléaires."

"Coopération en matière de sûreté des centrales nucléaires dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

Explications sur la proposition faite par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, en date du 17 mai 1979

"La question de la sûreté des centrales nucléaires est importante pour le monde entier. Si elle intéresse au premier chef les pays dotés de centrales nucléaires, elle concerne aussi les pays voisins. Par ailleurs, les facteurs psychologiques qu'elle met en jeu influencent partout dans le monde l'opinion publique à propos de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

"La proposition du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne tend à ce que l'on entreprenne une étude objective de la sûreté des centrales nucléaires. Dans un premier stade, on recenserait les principaux critères de sûreté et on ferait le bilan de l'expérience acquise dans l'exploitation des centrales. Ensuite, on procéderait à une évaluation, en essayant de réaliser un accord aussi large que possible. Toutes les divergences de vues devraient être respectées, ainsi que le droit de chaque pays à prendre librement ses propres décisions.

"Il faudrait demander à tous les pays qu'intéresse l'énergie nucléaire de participer à cette étude, dont les résultats devraient être communiqués non seulement aux participants, et aux autres gouvernements et organisations internationales, mais aussi au grand public.

"Comme l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de Vienne a des responsabilités mondiales en ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, nous aimerions qu'elle accepte cette proposition d'une étude critique. Elle pourrait tirer parti du travail extrêmement intéressant qu'elle a déjà fait dans ce domaine. Certaines des méthodes employées actuellement pour l'évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire pourraient également être appliquées à cette étude.

"Il s'agirait d'étudier les questions suivantes :

1. Evaluation des critères de sûreté des centrales nucléaires, notamment à partir de l'expérience de l'exploitation des centrales dans le monde entier;
2. Comparaison des normes fondamentales de sûreté à appliquer et moyens de les harmoniser;
3. Echange de vues sur la mise au point de critères de sûreté à l'avenir.
4. Intensification de la coopération internationale en matière de recherche-développement dans le domaine de la sûreté.

"Il faudrait présenter les résultats de l'étude sous une forme accessible au grand public."

ii) Lettre du Représentant permanent du Brésil auprès de l'Agence

"Vienne, le 21 mai 1979

"Monsieur,

"D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement brésilien, qui porte un grand intérêt à la question de la sûreté des réacteurs, espère que cette question retiendra rapidement et spécialement l'attention dans le cadre des activités de l'Agence. Comme vous le savez, le Brésil exécute un programme qui lui permettra d'utiliser au maximum l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. C'est pourquoi il accorde une priorité particulière à la question.

"Le Gouvernement brésilien souhaiterait que la communauté internationale étudie soigneusement la question, afin que l'énergie nucléaire puisse être utilisée de façon de plus en plus sûre et efficace au profit de l'humanité.

"Mon Gouvernement contribuera de son mieux à cette tâche importante.

"Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur, les assurances de ma très haute considération."

iii) Lettre du Ministre des Affaires étrangères de Suède

"Stockholm, le 31 mai 1979

"Monsieur,

"Plus de 200 réacteurs nucléaires sont actuellement en exploitation dans 22 pays, où ils contribuent pour une part essentielle à la production d'électricité. La législation nationale soumet l'énergie nucléaire à des règlements de sûreté et à des contrôles sévères. Si l'on veut continuer à utiliser l'énergie nucléaire, il est bien entendu indispensable de continuer à assurer et à améliorer la sûreté des centrales du point de vue de la santé et de l'environnement. Il serait essentiel d'harmoniser les réglementations en vigueur dans les différents pays en mettant au point des règles et normes de sûreté acceptées sur le plan international.

"Dans son intervention à la première Conférence plénière de l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire, le 27 novembre 1978, M. Carl Tham, Ministre suédois de l'énergie, a notamment déclaré que la sûreté de l'énergie nucléaire présente certainement des dimensions internationales. Dans ce domaine, il est essentiel d'intensifier la coopération internationale pour compléter et améliorer les normes et directives.

"Nous avons relevé, dans la déclaration qu'il a faite à Hambourg le 7 mai, que le Chancelier Helmut Schmidt a également évoqué les aspects internationaux de la sûreté nucléaire, en mettant l'accent sur la nécessité, pour les Etats, d'unir leurs efforts pour conclure de nouveaux accords internationaux en matière de sûreté nucléaire, et définir des normes de sûreté techniques et des directives pour la sûreté de l'exploitation des centrales nucléaires.

"Le récent accident de Three Mile Island a mis en lumière l'importance des questions de sûreté et la nécessité de mesures visant à améliorer la sûreté des centrales nucléaires en exploitation.

"A la réunion du Comité directeur de l'Agence internationale de l'énergie, qui s'est tenue au niveau ministériel les 21 et 22 mai 1979, un accord s'est fait notamment sur la nécessité urgente d'entreprendre sur les plans national et international des efforts réels afin que les systèmes de sûreté permettent effectivement de réduire au minimum les risques d'accidents dans les centrales nucléaires et leurs conséquences, et pour informer convenablement le public des résultats de ces efforts.

"Dans le domaine de la sûreté de l'exploitation, l'AIEA fait un travail très important. Dans le cadre de son programme de normes de sûreté nucléaire, elle a établi plusieurs guides et codes de bonne pratique extrêmement utiles. Au cours de la déclaration déjà citée, le Ministre suédois de l'énergie a dit que l'une des tâches essentielles de l'Agence pour les années à venir devrait être d'approfondir et d'élargir les travaux de mise au point des codes de sûreté et de normes minimales de sûreté pour tous les types d'installations nucléaires, ainsi que les travaux d'élaboration d'éventuels accords internationaux.

"Le problème de la sûreté de l'exploitation des centrales intéresse tous les pays dotés de centrales nucléaires, mais aussi beaucoup d'autres pays. Il semble donc souhaitable que les normes et recommandations de l'AIEA et de la CIPR soient incorporées dans des accords entre Etats, qui définiraient les conditions de la sûreté de l'exploitation des centrales nucléaires. De l'avis du Gouvernement suédois, il est très important d'entreprendre au plus vite les travaux dans ce sens.

"Nous nous félicitons de ce que vous ayez convoqué une réunion d'experts chargés de donner conseil sur ce que l'Agence pourrait faire en matière de sûreté nucléaire à la lumière de l'accident de Three Mile Island.

"Une autre mesure à prendre éventuellement (c'est là une idée dont le Gouvernement suédois aimerait vous faire part) serait d'identifier les secteurs de la sûreté nucléaire qui se prêtent à la conclusion d'accords internationaux. A cette fin, le mieux serait probablement que l'Agence organise une ou plusieurs réunions qui auraient pour but d'examiner la question et, éventuellement, de faire des recommandations concernant les activités internationales futures dans le domaine de la sûreté de l'exploitation des centrales nucléaires du point de vue de la santé et de l'écologie et, plus particulièrement, la possibilité de conclure des accords internationaux dans ce domaine. Ces activités pourraient servir de point de départ à l'élaboration de règles et de normes internationales dans ce domaine.

"Si cela pouvait être utile à l'Agence, le Gouvernement suédois serait prêt à accueillir en 1980 une telle réunion rassemblant les représentants des gouvernements intéressés.

"Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir examiner ces propositions et espérons que vous nous ferez connaître votre point de vue sur la question.

"Je vous prie d'accepter, Monsieur, les assurances de ma très haute considération."